

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ

Création de [Rémy Gressier](#), grand riziculteur
de Joseph Labbé (de l'Énergie électrique cochinchinoise
et du [Caoutchouc manufacturé](#))
et de [Ernest Outrey](#), député de la Cochinchine

Création : 1918.

Plantation de Phuôc-hoà
(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

La plantation appartient à M. J. Labbé 1, rue Doudart-de-Lagrée, à Saïgon.
Province de Biênhoà, villages de Phuôc-hoà et Phuôc-vinh.
Voies d'accès : route coloniale Saïgon-Biênhoà, puis route provinciale Biênhoà-Anbinh.

Distance de Saïgon : 73 kilomètres.

Superficie totale : 1.1461 ha. 61 a 74 c.

Superficie complantée : 150 hectares.

Programme à réaliser : 500 hectares hévéas, 100 hectares cultures diverses.

Nombre d'arbres à l'hectare : 250.

Espacement des arbres : divers.

Nombre total des arbres : 37.500.

Âge de la plantation : 10.000 arbres plantés en 1918, 10.000 en 1919 et 17.500 en 1920.

Saignées et résultats : 10.000 arbres sur 40 hectares en 1923. Saignée entreprise le 1^{er} août 1923. Il ne sera possible de fixer le rendement normal que dans trois mois.

Méthode de saignée : une encoche au tiers à 0,45.

Méthode de culture : labours et binages.

Engrais : pas d'engrais.

Nature du terrain : terres grises de forêt.

Main-d'œuvre : locale, 60 unités.

Cheptel : 18 bœufs.

Immeubles existant sur la propriété : maisons couvertes en paillotes pour logement.
Fumoir et salle de fabrication couvertes en tôle et tuiles.

Matériel : dix charrues.

Capitaux investis dans la propriété : soixante mille piastres.

Autres cultures de la propriété : aucune pour le moment.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1924)

¹ Joseph Labbé, du Caoutchouc manufacturé. Terrain acquis le 20 avril 1919 conjointement avec Ernest Outrey et Rémy Gressier. Voir ci-dessous *L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juin 1937.

Arrestation d'un Européen. — Depuis quelque temps, le service de la Sûreté avait l'impression qu'un Européen, connu sur le place sous le nom de F., se cachait en Cochinchine sous une fausse identité. Tandis que des renseignements étaient demandés en France, des inspecteurs surveillaient discrètement cet individu de ses fréquents déplacements.

Par le dernier courrier de France, un dossier émanant de la Sûreté générale parvenait à Saïgon au chef de la Sûreté et faisait connaître le résultat de la longue enquête poursuivie en métropole sur le compte du sieur F. Des renseignements recueillis et des pièces officielles versées au dossier, il était évident que le prétendu F. n'était autre qu'un certain D., dont le casier judiciaire était orné de plusieurs condamnations. La dernière, prononcée par le tribunal de Louviers (Eure), avait condamné D. à un an de prison par défaut pour abus de confiance. Pour cacher ses tares et trouver sans doute à s'employer plus facilement, D. avait débarqué en Cochinchine sous un faux nom, celui de F. Il avait été d'abord au service de M^{me} Duguet à l'Hôtel des Nations, puis avait travaillé chez M. Poujade de Ladevèze. Remerçié par ce dernier à la suite de certaines indécrotesses, F., dénué à ce moment de ressources, prit le parti de se rendre à pied à la plantation de la Souchère, où une place de surveillant lui avait été signalée.

En cours de route et alors qu'il touchait au but de son pénible voyage, il fut rencontré par M. Pierret ², directeur de la plantation de Phuoc-Hoa (Biênhoà). Ce dernier, en voyant l'état de fatigue et aussi de misère dans lequel se trouvait cet Européen, fut pris de pitié et l'embaucha immédiatement en qualité de gérant de la plantation dont il était le directeur. En son nouvel emploi, D. dit F. donna pleine satisfaction à son directeur.

Dès qu'il eut en mains le dossier concernant D. dit F., le chef de la Sûreté s'empressa de le communiquer à M. le procureur général. Après entente avec ce haut magistrat et M. Lafrique, procureur de la République, le chef de la Sûreté envoya hier après midi M. le commissaire spécial aux délégations judiciaires Durand, accompagné de l'inspecteur Paris, sur la plantation de Phuoc-Hoa pour exécuter le mandat d'arrêt du parquet de Louviers concernant D. dit F. Or, cet Européen était descendu à Saïgon le matin même pour faire divers achats. Revenu aussitôt en notre ville, le commissaire spécial a Durand lança ses plus fins limiers à la recherche de D. dit F. qui, à dix-huit heures, put être appréhendé dans un garni par l'inspecteur Paris. Conduit au commissariat et interrogé sur-le-champ, l'inculpé fit connaître sa véritable identité et reconnut le délit d'abus de confiance pour lequel il avait été condamné par défaut à un an de prison.

Sur un ordre d'écrou de M. le procureur de la République, D. dit F. a été incarcéré vers dix neuf heures en la prison centrale. Il a été interrogé ce matin plus longuement par M. Lafrique. (*L'Impartial*).

MISE EN SOCIÉTÉ

Plantations de Phux-Hoà [*sic*]
(*Le Journal des débats*, 12 août 1927)

² Joseph Pierret (Saint-Laurent-du-Maroni, 1880-Route-Haute, 1931) : planteur, administrateur de sociétés. En difficulté financière, il se suicida. Voir [encadré](#).

La deuxième assemblée constitutive de cette société, au capital de 4 millions de francs, s'est tenue le 10 août. Le conseil d'administration est composé, de MM. de Chasseloup-Laubat ³, [Eugène] Colas ⁴, Gressier, Labbé et Outrey.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

On nous annonce la création de la Société des Caoutchoucs de Phuoc Hoa, au capital de 4 millions de francs divisé en 40.000 actions de 100 francs. MM. Labbé, Gressier et Outrey lui apportent une plantation de 1.000 ha ⁵. Ils sont nommés administrateurs, ainsi que MM. de Chasseloup-Laubat et Collas [*sic* : Colas].

Notre carnet financier
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1927)

Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa portent leur capital de 4 à 7 millions de francs.

CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
(*Le Journal des débats*, 1^{er} septembre 1928)

L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a régularisé la récente augmentation du capital social porté de 4 à 7 millions. Une autre assemblée extraordinaire, qui doit se tenir le 20 septembre, aura à se prononcer sur une nouvelle augmentation du capital de 7 à 20 millions, par voie d'apports.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*La Journée industrielle*, 21 et 28 septembre 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a autorisé le conseil à porter le capital social de 7 à 20 millions. La souscription aux actions nouvelles sera réservée aux anciens actionnaires et porteurs de parts.

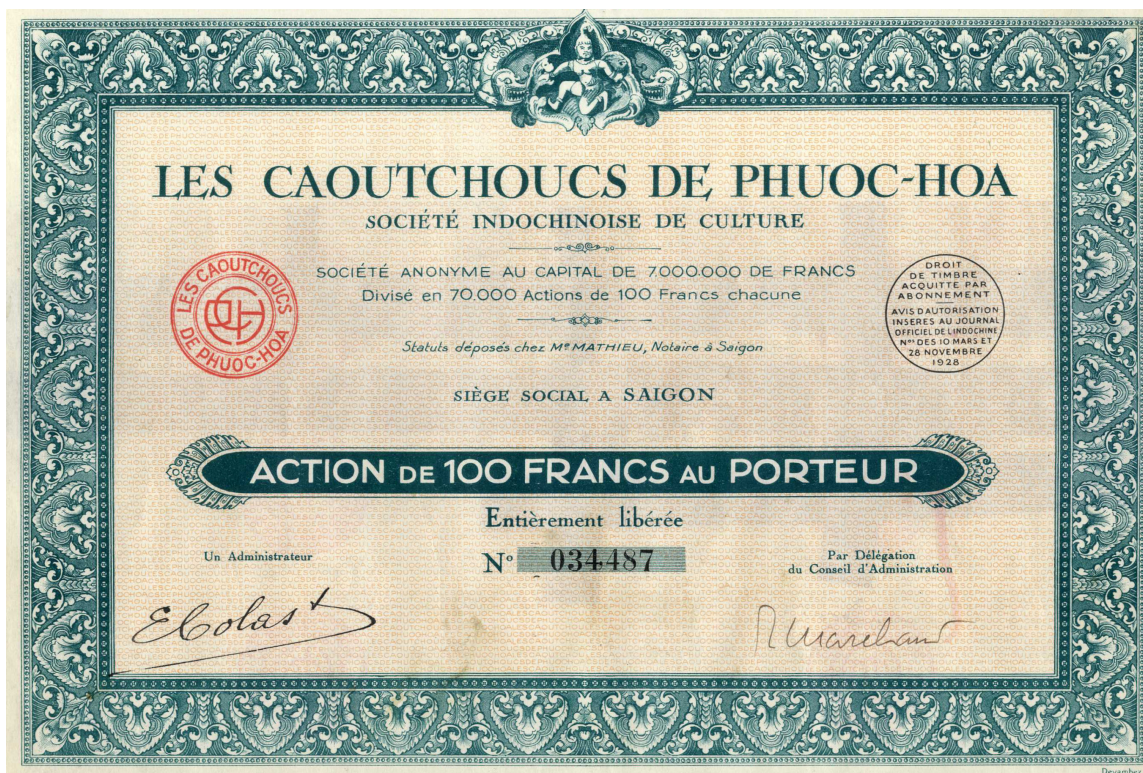
L'assemblée a décidé en outre de porter le 7 à 10 le nombre maximum des membres du conseil.

[Coll. Serge Volper](#)
LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
Société indochinoise de culture

³ Marquis Louis de Chasseloup-Laubat (1863-1954) : ingénieur E.C.P. Membre du conseil de surveillance de Schneider et Cie (1906), administrateur de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁴ Eugène Colas (1870-1956) : tanneur-corroyeur à Paris (Éts Énault). Voir [encadré](#). Administrateur de la Banque industrielle de Chine.

⁵ L'apport est détaillé dans *L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juin 1937 : ci-dessous.



Société anonyme au capital de 7.000.000 de fr.
divisé en 70.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon
Siège social à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* de
l'Indochine, n° des 10 mars et
28 novembre 1928

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Eugène Colas

Par délégation du conseil d'administration : Marchand
Devambe

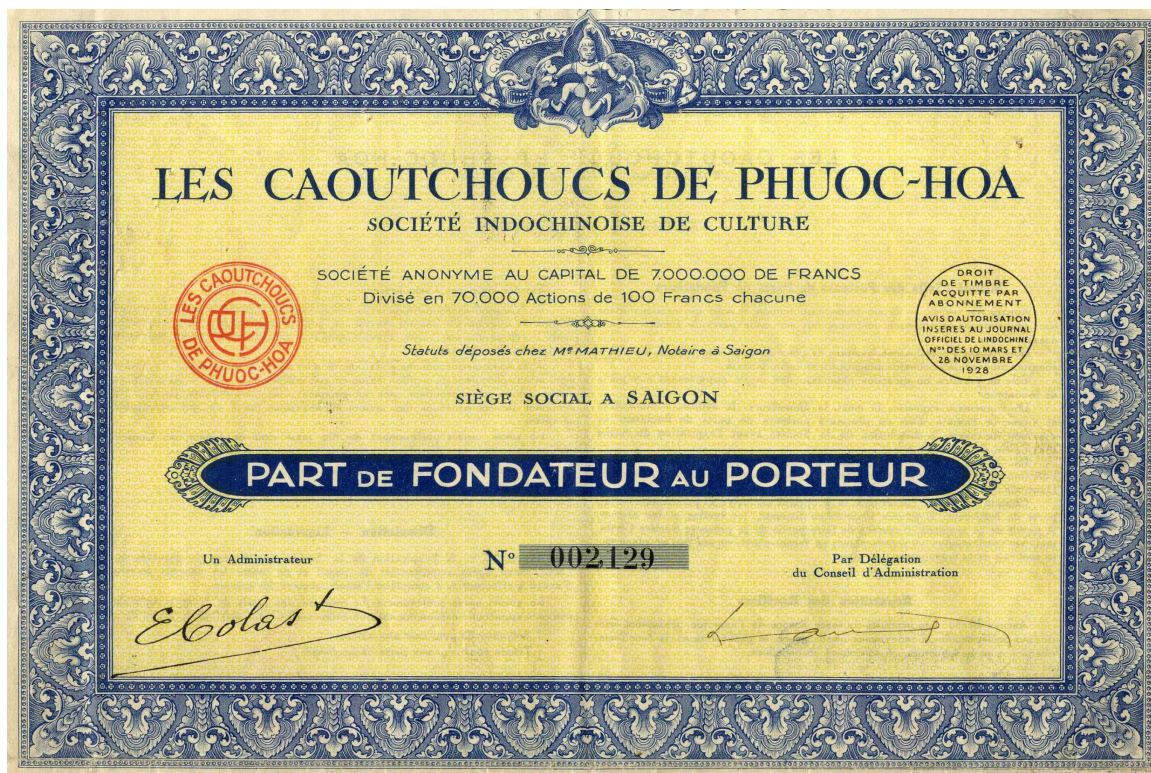
Coll. Serge Volper

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
PART DE FONDATEUR

Un administrateur : Eugène Colas

Par délégation du conseil d'administration : ?

Annuaire Desfossés 1929, p. 1094 :
Caoutchoucs de Phuôc-Hoà :



J.-M. Veillet, L.V. Bonnefoy, C.M. Bonnefoy, M. Grammont, G. Petin, L. Rondon, L. Caffort, A. Furst ⁶, G. Harth, P. Richemond.

À propos du divorce Outrey-de Lachevrotière
(*Le Colon français républicain*, 1^{er} janvier 1929)

Un communiqué a annoncé aux Indochinois que M. Outrey, député de la Cochinchine, avait donné sa démission de président du conseil d'administration de *La Dépêche* de Saïgon. Depuis, *La Dépêche* a fourni quelques explications à ses lecteurs. Elles méritent d'être retenues :

En tout cas, *la Dépêche* n'a pas été créée pour faciliter les combinaisons financières de notre député déjà archimillionnaire.

Pour assurer la réussite de l'augmentation de capital d'une société caoutchoutière [Phuoc-Hoa] et la rémunération des apports de MM. Ernest Outrey et Joseph Labbé, il aurait fallu que *la Dépêche*, faisant chorus avec la presse quotidienne saïgonnaise, acceptât la réforme fiscale proposée par le Gouvernement local.

Nous avons estimé qu'avant les intérêts particuliers de MM. Outrey et Labbé, passaient les intérêts généraux des contribuables et de la Colonie.

C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de combattre un projet de réforme fiscale dont la colonie aurait eu à souffrir sans aucune utilité.

Fidèle à nos promesses et à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, nous n'avons pas fait honneur à la signature de M. Outrey, lequel avait promis à M. Blanchard de la Brosse une collaboration servile.

⁶ Alphonse Furst (1870-1930) : administrateur délégué du Crédit foncier colonial (mai 1926). Voir encadré.

M. Outrey estime que, dans ces conditions, il ne peut continuer à présider notre conseil d'administration.

Nous préférons cela !

Nous ne devons rien à M. Outrey et nous prétendons conserver notre liberté intacte et entière.

De son côté, de Lachevrotière a écrit dans *La Dépêche* :

.....
Deux concessions de mille hectares chaque, à Biênhoà, ont permis à MM. Outrey et Labbé de faire de nouveaux apports à la Société de Phuoc-Hoa dont on a augmenté deux fois le capital ⁷.

Outrey et Labbé doivent à M. Blanchard de la Brosse de nombreux millions.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

Caoutchoucs de Phuoc-Hoa. — L'assemblée extraordinaire qui vient de se tenir a ratifié la récente augmentation du capital de 7 à 11 millions, réalisée par l'émission à 120 fr. de 40.000 actions de 100 fr.

CAOUTCHOUCS DE PHUOC-HOA

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1929)

Une assemblée est convoquée pour le 29 août afin de statuer sur les comptes du premier exercice social, allant du 10 août 1927 au 31 décembre 1928. Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, la période sous revue ayant été consacrée à l'aménagement du domaine. D'après les indications fournies par le bureau de la Compagnie à Paris, il a été défriché et planté à ce jour environ 1.020 hectares avec des graines sélectionnées de Java, les plants devant être ensuite greffés avec des « stumps » d'arbres gros producteurs de caoutchouc. L'état du domaine donnerait toute satisfaction.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

(*La Journée industrielle*, 31 août 1929)

Réunis le 29 août en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, d'une durée exceptionnelle de dix-sept mois. Aucun compte de profits et pertes n'a été établi pour ce premier exercice qui a été une période d'aménagement.

Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance

Résumé du rapport pour 1928

⁷ Le capital de la Société des Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, de 4 MF en 1928, a effectivement été porté à 7 MF en 1928 et 11 en 1929. Puis 11,2 en 1932 (absorption de la Bola). Réduit à 3,8 en 1936.

Mais on ne trouve pas trace des fameux 2.000 ha qui lui auraient été apportés par Outrey et Labbé.

(*L'Éveil*, 13 octobre 1929)

[...] La Société des caoutchoucs de Kompong-Thom développe son programme dans des conditions normales ; il en est de même de la Sté des caoutchoucs de Phuôc-Hoà.
[...]

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1929)

Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa (Société indochinoise de culture). — Les actionnaires anciens et les souscripteurs des actions nouvelles de la Société indochinoise de culture « Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa », sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le lundi 27 mai 1929, à 10 heures, 74, rue Saint-Lazare, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Vérification de la sincérité de la déclaration notariée constatant la souscription de 40.000 actions de 100 francs chacune, représentant l'augmentation de capital de 7 à 11.000.000 de francs, effectuée par décision du conseil d'administration, en date du 20 novembre 1928, prise en conformité de l'article 8 des statuts, ainsi que le versement du premier quart de leur capital nominal effectué sur chacune desdites actions ;

2° Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 7 à 11.000.000 de francs et modifications aux articles 7 et 8 des statuts résultant de cette réalisation.

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 mars 1930)

L'assemblée générale de la société « LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ » réunie le 25 février, a autorisé son conseil d'administration à procéder à une **augmentation de capital réservée au gouvernement général de l'Indochine** qui souscrira au pair des actions ordinaires, et en conséquence les porteurs d'actions ont renoncé à leur droit de préférence pour autant qu'il s'agit d'actions nouvelles à émettre, ceci en vue de rembourser au gouvernement général de l'Indochine les avances qu'il aura consenties. Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter dès maintenant son capital de 20.000.000. de francs.

CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ

(*Le Journal des débats*, 14 août 1930)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 12 courant en assemblée ordinaire et ont approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, ne comportant pas encore de profits et pertes.

Le conseil fait en effet remarquer dans son rapport que l'activité sociale, à l'exception d'une petite extension de 22 hectares 75 que le besoin d'étendre la surface des pépinières a rendue nécessaire, a été consacrée exclusivement à l'aménagement, au nettoyage et à l'amélioration de la plantation.

D'autre part, le président indique que la production française de caoutchouc étant de 12.000 tonnes et les besoins de 60.000 tonnes, il reste une large marge pour la

production à venir. Il est donc possible que des mesures de protection soient prises, permettant d'attendre celles que les producteurs anglais et hollandais voudront bien prendre de leur côté. Si la limitation de la production est décidée par eux, les producteurs français pourront y adhérer. Pour l'instant, la situation de ces derniers n'est pas mauvaise, alors qu'elle prend un aspect catastrophique pour les producteurs étrangers.

Les producteurs français ont demandé au gouvernement l'établissement d'un droit protecteur pour la production nationale.

Cochinchine

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

Le 12 octobre, 80 coolies nouvellement arrivés ont refusé de quitter le chantier sur la plantation de Phuoc-Hoa (Biênhoà). Quatre meneurs furent arrêtés et le travail reprit normalement.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1121 :

Caoutchoucs de Phuộc-Hoà

Conseil. — Gustave Briand, J.-M. Veillet, L.V. Bonnefoy, C.M. Bonnefoy, M. Grammont, G. Petin, L. Rondon, L. Caffort, A. Furst [†], G. Harth, P. Richemond.

PLANTATION PHUỘC-HOÀ

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Propriétaire : Société les Caoutchoucs de Phuộc-Hoà.

Commune de Phuộc-hoà.

Voie d'accès : route Coloniale n° 1, route Provinciale Biênhoà-Anbinh.

Distance de Saïgon : 73 km.

Nature du terrain : terres grises.

Année de la première mise en culture : 1927.

Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Biênhoà n° 91).

Méthode de culture : *selected weeding*.

Main-d'œuvre : 450 coolies annamites, tonkinois.

Immeubles et installations : maison du directeur, 2 maisons d'assistants, 4 villages de coolies, infirmerie, magasin, garage.

Matériel agricole : 5 tracteurs Fordson avec charrues à disques, et cultivateurs, charrues à socs, etc.

Cheptel : 18 animaux.

SOCIÉTÉS DE PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC MEMBRES TITULAIRES DU SYNDICAT

Sociétés	Représentants
Société des caoutchoucs de Phuộc-Hoà	VAN PELT (SICAF), 2, rue Pellerin, Saïgon

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
91	Phuôc-Hoà [Sté des caoutchoucs de]	V a n P e l t , inspecteur général	Saïgon, 2, r. Pellerin	1.045,0000	1.007,2500



Maison des coolies. Pl. 38
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931*)

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, Société indochinoise de cultures
(*La Journée industrielle, 26 février 1931*)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé d'annuler le droit de préférence accordé aux actionnaires actuels, pour la souscription dans les augmentations de capital futures. Cela en vue de permettre au gouvernement général de l'Indo-Chine de garantir ses avances à la société, en conformité des prescriptions de l'article relatif aux avances consenties aux plantations de caoutchouc. Les actionnaires conservent cependant leur privilège jusqu'à ce que le capital ait atteint le chiffre de 20 millions, auquel le conseil a été autorisé à porter ledit capital.

L'assemblée a, d'autre part, prorogé du 31 août au 1^{er} novembre de chaque année le délai de présentation des comptes à l'assemblée ordinaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

« Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 avril 1931)

Ainsi que nous l'avions annoncé en quelques lignes dans notre chronique de la semaine dernière, les actionnaires de la Société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà » se sont désistés de leur droit de préférence dans les augmentations de capital futures en faveur du gouvernement général de l'Indochine, pour autant, qu'il s'agira d'actions à émettre en vue de rembourser les avances consenties à la société par le gouvernement général.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale, le conseil d'administration a rappelé, que les avances consenties aux sociétés par le Gouvernement général de l'Indochine étaient effectuées aux conditions du décret du 8 février 1930. Les plantations qui ne sont pas encore en rendement peuvent seules bénéficier de ces avances, qui sont faites sur une base maximum de 48 \$ par ha. de terre grise, et de 96 \$ par ha. de terre rouge, pour l'entretien de la plantation pendant l'année 1930.

Le taux d'intérêt des avances est de 6 % l'an. Le premier remboursement doit avoir lieu en principe au moment de l'entrée en rendement de la moitié de la plantation.

Le solde de l'avance peut être remboursé ensuite en 4 ou 5 années. En garantie de son avance, le gouvernement général demande une 1^{re} hypothèque sur l'ensemble de la plantation.

La Société de Phuôc-Hoà a sollicité et obtenu pour 1930 le maximum de l'avance qui pouvait lui être consentie du fait de sa superficie plantée, c'est-à-dire 72.300 \$.

M. Outrey, dans les déclarations qu'il a faites à l'assemblée générale, a estimé que la Société de Phuôc-Hoà était dans une très bonne situation malgré la crise économique qui sévit actuellement.

RACHAT DE LA PLANTATION BOLA

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1930 ne comportant pas de compte de profits et pertes.

La nomination en qualité d'administrateur de M. René Hachette ⁸ a été ratifiée.

Notre carnet financier
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa ont racheté la plantation voisine de Bola.

⁸ René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Cie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir [encadré](#).

Société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 21 octobre, sous la présidence de M. Maspero ⁹, président du conseil d'administration. Les comptes présentés ont été approuvés à l'unanimité. Dans son rapport, le conseil déclare : « Nous avons vécu cette année, grâce à l'aide apportée par le Gouvernement général de l'Indochine, à notre société, comme à toutes les plantations d'Indochine non encore en rendement ». Les avances consenties se sont montées à 77.000 \$.

Durant l'exercice sous revue, les efforts se sont portés surtout sur le greffage et l'on espère qu'à la fin de l'année 1931, 50 % des arbres seront greffés. La plantation se trouve actuellement en bonne situation.

Le conseil signale qu'une société voisine de Phuôc-Hoà, la « Société Bola* », lui a proposé l'achat de sa plantation, au prix de 38.250 \$, dont 20.000 \$, à verser en actions Phuôc-Hoà au pair lors de la prochaine augmentation de capital, et 18.250 \$ représentée par l'avance consentie à cette société par le Gouvernement général de l'Indochine que Phuôc-Hoà prend à sa charge. Le domaine de la société s'est donc trouvé augmenté, dans de bonnes conditions, de 863 hectares dont 387 défrichés et plantés en grande partie.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[211] Pour la S.I.C.A.F., l'effet le plus rapidement ressenti de la disparition de Van Pelt [dans le naufrage du *Philippar*] fut la dénonciation par trois sociétés, de missions de « visiting » qu'elles lui avaient confiées précédemment, en [212] considération essentiellement de sa personnalité propre — et aussi à la suite de diverses tractations, et prises ou échanges de participations minoritaires qui s'étaient déroulées entre financiers à Paris.

Deux de ces sociétés appartenaient au groupe de Mimot [...]

Le troisième abandon signifié à la S.I.C.A.F. était venu de la Société de Phuôc-Hoà. Un millier d'hectares, ou un peu plus, de jeunes hévéas, situés en bonne terre grise, à quelque distance au nord de Saïgon, dont un industriel local nommé Labbé contrôlait le capital.

LÉGISLATIVES EN COCHINCHINE
La lutte électorale
La valse des dollars « *Et nunc erudimini* ¹⁰ »
(*Chantecler*, 22 mai 1932)

Henry de Lachevrotière, dans la *Dépêche d'Indochine* :
J'ai porté contre M. Outrey des accusations précises :

.....
Aujourd'hui, j'accuse M. Outrey d'avoir obtenu, en 1928, après sa campagne électorale, de son ami Blanchard de la Brosse, la concession de deux mille hectares de

⁹ Georges Maspero (1872-1942) : président de la Banque industrielle de Chine et de la Banque franco-chinoise.

¹⁰ Et maintenant soyez instruits

terres ¹¹, dont il fit apport à la Société des Plantations de Phuôc-Hoà, ce qui lui permit de toucher une somme de 2.500.000 francs.

Pour pouvoir réaliser cette fructueuse opération, M. Outrey me blâma d'avoir combattu M. Blanchard de la Brosse au conseil colonial, alors que celui-ci prétendait charger de quatre millions de piastres d'impôts supplémentaires les contribuables cochinchinois.

Ceci encore est une accusation précise à laquelle M. Outrey se gardera bien de répondre.

Philibert Barthélémy Félix GARCIN, nouvel administrateur

Né le 13 juillet 1879 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Fils de Pierre-Louis Garcin, 50 ans, avoué à la cour d'appel, et de M^{me}, née Julie Roche, 34 ans.

Marié à Saint-Étienne (Loire), le 16 février 1903, avec Marie-Louise Ida Bastide.

Dont Louis, marié en 1933 à Lyon avec Anne-Marie Ginot, fille du maire de La Valla-en-Gier.

Docteur en droit.

Professeur d'économie politique à la faculté libre de droit de Lyon (1906).

Administrateur de la [Société des étains de Bayas-Tudjuh](#) (1924) :

de la Société lyonnaise du carton moulé (1927),

de la [Société générale de prospection](#) (1929),

de la Librairie catholique Emmanuel Vitte (1930).

Directeur du *Nouvelliste de Lyon*.

Maire de Saint-Régis-du-Coin (Loire).

Fondateur et président du Syndicat agricole de Saint-Régis-du-Coin (Loire).

Président de la Chambre d'agriculture de la Loire.

Vice-président de l'assemblée nationale des présidents de chambre d'agriculture.

Président et fondateur de la Caisse centrale agricole des assurances sociales et de la Caisse centrale des accidents du travail.

Membre du Conseil national économique.

Membre du Conseil supérieur des chemins de fer.

Nombreuses publications dans les revues agricoles et économiques.

Chevalier (1923), puis officier (1931) de la Légion d'honneur.

Proche de Caziot et de la Corporation agricole sous Vichy.

Membre du Conseil national (1941).

Président du comité d'organisation de la presse en zone non occupée (octobre 1942).

Président de la Caisse mutuelle de réassurance agricole contre l'incendie du Sud-Est (août 1943).

Président des fédérations de la mutualité agricole de la région du Sud-Est et des départements de la Drôme et de l'Ardèche (décembre 1943).

Condamné le 3 mai 1946 à 10 ans d'emprisonnement, 120.000 fr. d'amende et à la dégradation nationale pour l'orientation pro-allemande du *Nouvelliste de Lyon*.

Disparaît du conseil de la Phuôc-Hoà à la Libération. Y réapparaît au début des années 1950.

Décédé à Lyon V^e, le 15 avril 1969.

¹¹ Sachant que la Phuoc-Hoa figure dans l'*Annuaire des plantations* de 1931 pour 1.045 hectares dont 1.007 plantés, nous ne voyons pas comment elle aurait pu en recevoir 2.000 d'Outrey.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, Société indochinoise de cultures
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Maspero, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931. Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, les exploitations de la société n'étant pas encore entrées dans la période de rendement.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de M. Hachette, nommé sénateur. Elle a renouvelé les pouvoirs de MM. de Chasseloup-Laubat, Colas, Garcin, Labbé, Lionel-Marie¹², Maspero, Outrey et de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, administrateurs sortants.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a approuvé provisoirement l'apport fait à titre de fusion, par la Société Bola, de son actif social.

Cet apport est fait moyennant l'obligation pour la Société de Phuôc-Hoà d'acquitter, au lieu et place de la Société Bola, le montant, en capital et intérêts, de prêts consentis à son profit par le gouvernement de l'Indochine et constituant son seul passif.

En outre, la Société Bola recevra 2.000 actions de 100 fr. entièrement libérées à créer par la société des Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, à titre de rémunération, et dont le capital sera ainsi porté à 11 millions 200.000 francs.

M. Langlois a été nommé commissaire aux apports.

Caoutchoucs de Phuoc Hoa (Société indochinoise de culture)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1932)

Réunis le 21 octobre en assemblée centrale ordinaire sous la présidence de M. Maspero, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931. Il n'a pas été établi de comptes de profits et pertes, les exploitations de la société n'étant pas encore entrées dans la période de rendement.

Pendant l'exercice écoulé, la société, d'après le rapport du conseil, a poursuivi la mise en valeur de ses concessions anciennes ainsi que de celles de la plantation Bola, société de plantations d'hévéas en Indochine, qui ont fait l'objet d'un acte d'apport-fusion conclu le 29 avril dernier. Les ressources nécessaires à l'entretien des plantations ont été fournies par le Gouvernement général de l'Indochine qui a accordé à la société une avance de 75.000 piastres pour Phuoc-Hoa et de 5.250 piastres pour Bola, soit au total 80.250 piastres dont l'administration a déduit une somme de 9.000 piastres pour les intérêts sur les avances déjà consenties précédemment.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de M. Hachette, élu sénateur. Elle a renouvelé les pouvoirs de MM. de Chasseloup-Laubat, Colas, Garcin, Labbé, Lionel-Marie, Maspero, Outrey, et de la S.I.C.A.F. administrateurs-sortants

Une assemblée extraordinaire, réunie ensuite, a approuvé provisoirement l'apport fait à titre de fusion, par la Société Bola, de son actif social représenté par une plantation de 803 hectares, dont une partie défrichée et complantée dans des conditions avantageuses, ainsi que par les matériels, objets mobiliers et cheptel servant à son exploitation ou en dépendant.

Cet apport est fait moyennant l'obligation, pour la société de Phuc-Hoa, d'acquitter, au lieu et place de la Société Bola, le montant, en capital et intérêts, de prêts consentis à son profit par le gouvernement général et constituant son seul passif. En outre, la Société Bola recevra 2.000 actions de 100 fr. entièrement libérées à créer par les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa à titre de rémunération, et dont le capital sera ainsi porté à 11.200.000 francs.

Une nouvelle assemblée extraordinaire convoquée pour le 4 novembre sera appelée à sanctionner définitivement la fusion en question.

¹² Jules Lionel-Marie (1878-1957) : ancien administrateur délégué de la SICAF.

Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa
(Société indochinoise de culture)
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1932)

L'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre a approuvé les conclusions du rapport de M. Marc Langlois, commissaire nommé par l'assemblée du 21 octobre dernier, sur la valeur de l'apport fait par la société Bola, à titre de fusion de son actif social représenté par une plantation de 862 hectares et sur les avantages qui en sont la représentation.

Elle a rendu définitive l'augmentation du capital social qui, par suite de la création de 2.090 actions remises à la société Bola en rémunération de son apport, se trouve porté à 11.200.000 francs.

COCHINCHINE
Mariages
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

M. Gabriel Robert, directeur des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, et M^{me} Anne Lecerf.

Caoutchoucs de Phuoc-Hoa
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 janvier 1933)

L'assemblée extraordinaire du 4 novembre a ratifié l'augmentation de capital de 11 millions à 11.200.000 francs réalisée par l'émission de 2.000 actions nouvelles.

LES CAOUTCHOUCS DE PHUOC-HOA
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CULTURE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 octobre 1933)
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1933 : résumé)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 octobre, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932 ne variant sur les précédents que par l'augmentation du montant des avances consenties par le gouvernement général de l'Indochine et qui ont été affectées entièrement à la mise en valeur de la plantation ancienne, ainsi que de celle de la plantation Bola adjointe à celle de Phuoc-Hoa. Les concessions n'étant pas encore en rapport, il n'a pas été ouvert de compte de profits et pertes ; les dépenses engagées en cours d'exercice ont été imputées au compte « frais de premier établissement ».

Le Conseil a fait connaître que, par son arrêté du 10 février 1933, le gouvernement général de l'Indochine, en consentant, pour l'année 1933, de nouvelles avances aux plantations de caoutchouc improductives, a tenu à se faire reconnaître, par les sociétés de plantations qui ont eu recours à ses prêts, le droit de se rembourser éventuellement par l'attribution, au pair, d'actions privilégiées ou de priorité, au cas où il viendrait à en être créé, et a demandé que les statuts desdites sociétés soient mis en harmonie dans les six mois avec les obligations en résultant. Le conseil d'administration de Phuoc-Hoa a pu obtenir du gouvernement général qu'un engagement pris par lui, conseil, et approuvé par l'assemblée ordinaire des actionnaires, suffise en attendant que la réunion d'une assemblée extraordinaire puisse prendre la décision voulue.

En conséquence de ce qui est dit ci-dessus, le conseil, sur la demande expresse du gouvernement général de l'Indochine qui en faisait la condition *sine qua non* du paiement de ses avances, a pris l'engagement : « 1° de ne pas proposer à une assemblée extraordinaire la création d'actions de priorité ou privilégiées sans lui soumettre en même temps les modifications des statuts propres à reconnaître au gouvernement général de l'Indochine ou à l'établissement public appelé à lui être substitué, le droit de se faire attribuer, au pair, des actions du même type, dans la proportion de moitié du nombre des titres émis, et jusqu'à concurrence du nombre d'actions auquel la colonie aurait droit, en remboursement des avances alors consenties à la Société ; 2° au cas où une assemblée extraordinaire serait convoquée pour un motif quelconque avant la création d'actions de priorité ou privilégiées envisagée » ci-dessus, de mettre à profit cette assemblée pour faire apporter aux statuts les modifications utiles en vue de reconnaître le droit précité du gouvernement général de l'Indochine ou l'établissement public appelé à lui être substitué. »

L'assemblée a, par une résolution spéciale, approuvé l'engagement pris par le Conseil et a renouvelé les pouvoirs de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, et de M. Maspero, administrateurs sortant.

NOTRE CARNET FINANCIER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, qui ont porté leur capital de 11 millions à 11.200.000 francs pour absorber la plantation de Bola, ont reçu 2.535.700 francs d'avances du gouvernement général.

Les caoutchoucs de Phuoc-Hoa Société indochinoise de culture (*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1933)

Tenue le 21 octobre, l'assemblée générale a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932 ne variant sur les précédents que par l'augmentation des avances consenties par le Gouvernement général de l'Indochine et qui ont été affectées entièrement à la mise en valeur de la plantation ancienne, ainsi que de celle de la plantation Bola adjointe à celle de Phuc-Hoa. Les concessions n'étant pas encore en rapport, il n'a pas été ouvert de compte de profits et pertes ; les dépenses engagées en cours d'exercice ont été imputées au compte « frais de premier établissement ».

Sur la demande expresse du Gouvernement général de l'Indochine, qui en faisait la condition *sine qua non* du paiement de ses avances, le conseil d'administration de la société a pris l'engagement : 1° de ne pas proposer à une assemblée extraordinaire la création d'actions de priorité ou privilégiées sans lui soumettre en même temps les modifications des statuts propres à reconnaître au Gouvernement général ou à l'établissement public appelé à lui être substitué, le droit de se faire attribuer au pair des actions du même type, dans la proportion de moitié du nombre des titres émis, et jusqu'à concurrence du nombre d'actions auquel la Colonie aurait droit en remboursement des avances alors consenties à la société ; 2°) au cas où une assemblée extraordinaire serait convoquée pour un motif quelconque avant la création d'actions de priorité ou envisagées ci-dessus, de mettre à profit cette assemblée pour faire apporter aux statuts les modifications utiles en vue de reconnaître le droit précité du

Gouvernement général de l'Indochine ou l'établissement public appelé à lui être substitué.

Par une résolution spéciale, l'assemblée a approuvé l'engagement pris par le conseil et a renouvelé les pouvoirs de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, et de M. Maspero, administrateurs sortants.

Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
Exercice 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

[...] La Société des caoutchoucs de Phuôc-Hoà poursuit l'entretien de son domaine avec les avances que le gouvernement général de l'Indochine lui consent. [...]

Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 28 février 1934 :
Gourdin, directeur de la Société à Phuôc-Hoà, Biênhoà : la représente au Syndicat des planteurs de caoutchouc.

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 juin 1934)

Suivant nos renseignements, les dirigeants de la Société des caoutchoucs de Phuôc-Hoà seraient actuellement en pourparlers avec les représentants d'un groupe important en vue de l'absorption des plantations de la Société qui, rappelons-le, avait elle-même absorbé la Société Bola en 1932.

L'ensemble des domaines couvre une superficie de 3.164 ha sur lesquels 1.145 ha sont plantés dont 908 en greffés.

SAUVETAGE PAR L'UFEO

CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
(*Le Journal des débats*, 10 août 1934)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 8 août n'a pu délibérer, faute de quorum, et a été reportée au 14 septembre.

Les porteurs de parts, réunis en assemblée, ont voté une modification aux articles 46 et 52 des statuts en suite de la convention passée à titre provisoire par le conseil de la Société civile avec la Société des caoutchoucs de Phuôc-Hoà et faisant suite à la convention passée par cette dernière avec l'Union financière d'Extrême-Orient.

CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
(*Le Journal des débats*, 10 août 1934)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 8 août n'a pu délibérer, faute de quorum, et a été reportée au 14 septembre.

Les porteurs de parts, réunis en assemblée, ont voté une modification aux articles 46 et 52 des statuts en suite de la convention passée à titre provisoire par le conseil de la Société civile avec la Société des caoutchoucs de Phuôc-Hoà et faisant suite à la convention passée par cette dernière avec l'Union financière d'Extrême-Orient.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société indochinoise de culture
Assemblée générale ordinaire du 12 septembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 6 octobre 1934)

L'assemblée est présidée par M. G. Maschéro [*sic* : *Georges Maspero*], président du conseil d'administration.

Les deux plus forts actionnaires présents et acceptant M. E[*rnest*] Outrey et [Pierre] Gimon ¹³, représentant la S.I.C.A.F., sont appelés comme scrutateurs.

Messieurs,

Nous vous présentons aujourd'hui le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà durant l'exercice 1933.

L'année 1933 a été particulièrement difficile pour elle. Le gouvernement général de l'Indochine, en effet, a réduit notablement le chiffre total de ses avances aux planteurs de caoutchouc et a limité à p. I. C. 49.615. le montant de la somme qu'il a mise à la disposition de votre société. Or, p. 13.693. ayant été prélevés d'office par lui sur ce montant à titre de retenue d'intérêt, votre société n'a disposé réellement, pour l'exercice 1933, que d'une somme de p. 35.922, absolument insuffisante pour assurer l'entretien normal de la plantation. Il convient d'ajouter, aussi bien, que les l[en]teurs apportées par l'Administration au versement de ces avances, nous ont contraints à suspendre à plusieurs reprises les travaux d'entretien dans le moment même où il aurait été le plus nécessaire d'en activer l'exécution

Néanmoins, grâce à une compression énergique des frais généraux, et notamment à une réduction presque totale de ceux de Paris, nous avons pu maintenir la plantation dans un état aussi satisfaisant que possible eu égard aux circonstances.

Dès la fin de l'exercice, votre conseil s'est préoccupé de chercher le moyen d'apporter un remède à la situation et de trouver, en dehors du gouvernement général de l'Indochine, les crédits nécessaires pour arriver à la période de plein rapport.

Ces négociations, commencées en fin d'exercice 1933, n'ont pu être menées à bien que fin du 1^{er} semestre 1934 et, bien qu'il n'y ait pas à en faire état en 1933, votre conseil tient à vous assurer d'ores et déjà que, par les accords qu'il a passés avec l'Union financière d'Extrême-Orient, il a pu obtenir les ressources nécessaires.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire pour le 8 août 1934, vous demandant la ratification de ces accords, vous est sûr garant que l'avenir de votre société est actuellement sauvegardé.

Ces accords ont été d'ailleurs passés avec le consentement officiel du gouvernement général de l'Indochine.

Il est bon de noter, en terminant, que la signature du plan de restriction, passée le 7 mai 1934, entre les planteurs de caoutchouc des principaux États intéressés (Angleterre, Indes Néerlandaises, France, Siam, etc.) laisse entrevoir un heureux regain d'activité pour les plantations d'hévéas.

¹³ Pierre Gimon (1909-1988) : vraisemblablement introduit dans le groupe SICAF par René Hachette, administrateur délégué, longtemps directeur de la Compagnie de l'Afrique orientale avec le père de Pierre Gimon.

Successeur de Furiat à la présidence des Forêts et scieries de Biênhoà. Voir [encadré](#).

Le bilan a été établi cette année encore dans les mêmes formes et sur les mêmes bases que celui des années précédentes.

Il ne diffère du précédent que sur deux points :

Le poste réalisable Cheptel-Matériel & Mobilier-Matériaux a fait l'objet d'une réestimation au cours du jour.

Les frais de constitution ont été amortis partiellement au moyen de la prime sur augmentation de capital qui figurait précédemment à votre bilan 120.000 fr.

MM. de Chasseloup-Laubat et [Félix] Garcin ont été désignés cette année comme administrateurs sortants. Ils ne représentent à vos suffrages.

Vous aurez à désigner les commissaires aux comptes pour l'exercice 1934 et à fixer le montant de leur rémunération pour cet exercice.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec certains de vos administrateurs ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts, n'ont été que des opérations normales et courantes, et nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, nous vous soumettrons les résolutions sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en fr.)
arrêté au taux de 1 l.C.\$= 10 fr.

ACTIF	
Frais de constitution	47.606 89
Immobilisé :	
Terrains, plantations, bâtiments et installations	14.418.549 36
Réalisable	
Cheptel : 1.600 00	
Matériel : 8.363 20	
Stock : 7.920 30	
	17.883 50
Disponible	
Caisse et banque	5.603.60
Actionnaires	122.706.80
Débiteurs divers	51.003.80
	179.314 20
	<u>14.663.353 95</u>
PASSIF	
Capital	11.200.000 00
Avances du gouvernement	3.131.850 00

Créditeurs divers	331.503 95
	<u>14.663.353 95</u>

PHUOC-HOA
(LES CAOUTCHOUCS DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 106 s)

Conseil : G. Maspero, marquis de Chasseloup-Laubat, E. Colas, F. Garcin, M. [René] Hachette [périmé], J. Labbé, J. Lionel-Marie. E. Outrey, S. I. C. A. F.

Capital divisé en 112.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 6.000.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 8 % non cumulatif d'intérêt aux actions. 10 % au conseil. Après prélèvement pour réserves, amortissements à décider par l'assemblée. Le solde est réparti : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital. Après prélèvement du fonds de réserve pouvant appartenir exclusivement aux actionnaires, le solde est réparti : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Objet : toutes cultures et en particulier du caoutchouc en Indochine ou dans toute autre colonie française ou étrangère.

1° SURFACES PLANTÉES

Planté au 31 décembre 1928, 1.011 hectares 38.

2° ACQUIS DE LA SOCIÉTÉ BOLA

Concession de 863 hectares dont 387 défrichés et plantés en grande partie, moyennant :

a) Remise de \$ 20.000 en 2.000 actions Phuoc-Hoa de la dernière augmentation de capital.

b) Prise à charge d'une avance de \$ 19.250 faite à la Société Bola par le gouvernement de l'Indochine.

Tous les hévéas sont greffés. Le conseil a déclaré à l'assemblée du 21 octobre 1933 qu'ils étaient dans un état magnifique.

Comme on le verra à la lecture du bilan, la trésorerie est très à l'étroit.

Le conseil a commencé fin 1933, avec le consentement officiel du gouvernement général de l'Indochine, des négociations qui n'ont abouti qu'à la fin du 1^{er} trimestre 1934.

De ce fait, l'Union financière d'Extrême-Orient procure à la société les ressources qui lui sont nécessaires.

Il n'est pas fait mention de la date de mise en exploitation. D'après l'âge des plantations, les premières saignées devraient commencer courant 1935.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

.....

SICAF
Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
Assemblée ordinaire du 13 juin 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

[...] La société Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà, les Société de plantations d'hévéas de Mimot, de Kantroy, et du Preck-Chlong, ont poursuivi l'entretien de leurs domaines en attendant la mise en saignée prochaine de leurs plus anciens secteurs greffés. [...]

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Assemblée générale examinant les comptes de l'exercice 1934
Rapport du conseil d'administration
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 août 1935)

Messieurs.

Nous vous présentons aujourd'hui le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société « Les Caoutchoucs de Phuo-Hoà » durant l'exercice 1934.

Au cours de cet exercice, les négociations, dont nous vous avons entretenu. lors de notre dernière assemblée générale ordinaire, en vue de trouver, en dehors du Gouvernement général, les crédits nécessaires pour arriver à la période de plein rendement, ont abouti.

En conformité des accords passés avec l'Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], et ratifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 1934, votre société a obtenu les ressources nécessaires pour se maintenir jusqu'à la période de plein rapport.

Ces accords ont été passés avec le consentement officiel du Gouvernement général de l'Indochine.

Votre conseil s'applique donc à la réalisation d'un programme très économique, en rapport avec notre budget, sans pour cela nuire à la bonne marche de la plantation.

À cet effet, notre administrateur délégué, qui revient d'Indochine, a étudié, sur place, les possibilités de réduction de dépenses en vue d'arriver à la période de production avec les crédits dont nous disposons.

Du rapport très complet qu'il a remis au conseil, il résulte que, à la date du 31 décembre 1934, les terrains de notre plantation pouvaient être considérés comme complètement détranchés et leur ensemble se trouvait dans un état d'entretien satisfaisant.

En septembre 1934, nous avons mis en saignée 8.000 arbres non greffés qui ont produit, pendant le 3^e trimestre, 2.195 kg qui, après avoir payé les frais d'usinage et de main-d'œuvre, ont produit une recette de 2.585 fr. 30.

Il est réconfortant de constater que malgré le retard apporté au greffage, nous allons pouvoir commencer à mettre en saignée les arbres greffés au fur et à mesure qu'ils auront atteint la grosseur voulue.

Le bilan a été établi, cette année encore, dans les mêmes formes et sur les mêmes bases que celui des années précédentes.

Les mouvements comparés des comptes du bilan 1934 sur ceux du bilan 1933 font ressortir les différences de position suivantes :

I. — Dépenses engagées (en fr.)	
a) Nouveaux investissements	
Terrains et concessions	552.249,50
Comptes de frais à amortir et de résultats	215.968,85
	768.218,35

b) Diminution des sommes dues à divers créditeurs	
S.I.C.A.F. [SICAF]	8.213,30
Divers	4.327,40
Divers à régler	245.838,45
Prime sur augmentation de capital	120.000,00
	378.379,15
	<u>1.146.597,50</u>

II. — Ressources et crédits utilisés (en fr.)

Augmentation du solde créditeurs du compte gouvernement général de l'Indochine	
	361.396,50
Avance de l'UFEO	765.434,00
Résultat d'exploitation 1934	2.585,30
Diminution des valeurs :	
Réalisables	15.374,70
Disponibles	1.807,00
	17.181,70
	<u>1.146.597,50</u>

M. Lionel-Marie [SICAF] a été désigné, cette année, comme administrateur sortant. Le conseil, après avoir examiné la situation, estime qu'il n'y a pas lieu de renouveler les fonctions de cet administrateur.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la nomination d'administrateur de l'Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], faite au cours de l'exercice 1934.

Vous aurez à désigner les Commissaires aux comptes pour l'exercice 1935 et à fixer la rémunération de celui qui présentera le rapport sur cet exercice.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec certains de vos administrateurs ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts, n'ont été que des opérations normales et courantes, et nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, nous vous soumettons les résolutions sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer.

Le conseil d'administration.

Un administrateur,

Union financière d'Extrême-Orient [UFEO]

Signé : Nouailhetas.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

(Arrêté au taux de 10 fr. la piastre l. C.)

Fr. 15.534.390,60

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
 Société anonyme au capital de 3.800.000 fr.
 Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon [= UFEO]
 Bureau à Paris : 80, avenue de la Grande-Armée
 Augmentation de capital

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 mars 1936)

Le conseil d'administration, faisant usage des pouvoirs qui ont été conférés par assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1936, a décidé, dans sa séance du 3

février 1936, de porter le capital social — ramené de 11.200.000 francs à 3.830.000 francs par décision de l'assemblée générale du 30 janvier 1936 (3e réduction) à un montant de 6.500.000 francs par la création de 27.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 francs, dont l'émission est faite dans les conditions ci-après :

Conditions de l'émission

Prix d'émission. — Les actions nouvelles seront émises au prix de 105 fr. par titre, soit, avec une prime de 5 fr.

Jouissance. — Les 27.000 actions nouvelles porteront les n° 38.001 à 65.000 et seront créées jouissance du 1^{er} janvier 1936, coupon n° 2 attaché.

Elles sont les mêmes droits et avantages que les 38.000 actions anciennes.

Délai de souscription. — La souscription sera ouverte du 9 au 28 mars 1936, inclus.

Tout actionnaire n'ayant pas exercé son droit de souscription dans le délai ci-dessus, sera considéré comme ayant renoncé à ce droit.

Droit de souscription. — Conformément à l'article 8 des statuts, la souscription des actions nouvelles sera réservée par préférence aux anciens actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions anciennes possédées :

1° À titre irréductible, à raison de 27 actions nouvelles pour 38 actions anciennes ayant subi la réduction du capital de 11.200.033 francs à 3.800.000 francs.

L'échange de 112.000 actions possédées actuellement par les actionnaires de la société contre les 38.000 formant le capital actuel, tel qu'il ressort de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1936 ne pouvant matériellement être effectué avant le 9 mars, date de l'ouverture de la souscription, le conseil d'administration a décidé que le droit de souscription s'exercerait par la présentation du coupon n° 1 des 112.000 actions anciennes avant réduction du capital ou par celle de bons de droits qui seront remis aux actionnaires titulaires de certificats nominatifs contre estampillage desdits certificats.

Les anciens actionnaires auront donc la faculté de souscrire à 27 actions nouvelles pour 112 actions anciennes avant réduction.

Pour faciliter les souscriptions des actionnaires possédant moins de 112 actions anciennes, ceux-ci pourront souscrire à raison de :

1 action nouvelles pour 5 actions anciennes,

6 actions nouvelles pour 25

12 actions nouvelles pour 50

18 actions nouvelles pour 75

24 actions nouvelles pour 100

27 actions nouvelles pour 112

Les porteurs d'actions anciennes ne possédant pas le nombre d'actions nécessaires pour souscrire, pourront se réunir pour exercer leurs droits, mais sans qu'il puisse résulter de ce fait une attribution de fractions d'action nouvelle.

2° À titre réductible, la totalité des actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible.

Le cas échéant, la répartition sera faite au prorata des actions anciennes possédées, sans qu'il puisse en résulter pour chaque souscripteur une attribution supérieure à sa demande.

Versement. — Les actions souscrites, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, seront payables en totalité à la souscription.

Les versements correspondant, aux actions souscrites et non attribuées seront remboursés aux souscripteurs à partir d'une date qui sera indiquée dans l'avis de répartition.

Réception des souscriptions. — Les souscriptions et versement seront reçus :

En Indochine :

À la Banque de l'Indochine, dans ses succursales et agences ;
À la Banque franco-chinoise dans ses succursales et agences :
À l'Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], 35, boulevard Charner à Saïgon.

À Paris :

À la Banque de l'Indochine, 98, bd Haussmann ;
À la Banque franco-chinoise, 74, rus Saint-Lazare ;
À l'Union industrielle de crédit [UIC], 8, rue Lamennais.

Exercice du droit de souscription.

Comme indiqué ci-dessus, le droit de souscription s'exercera :

Pour les actions au porteur, contre remise du coupon n° 1 attaché aux actions anciennes, n° 1 à 112.000.

Pour les actions nominatives : sur présentation des certificats pour estampillage.

La publication de la notice prescrite par la loi du 30 janvier 1907 a été faite :

Au *Journal officiel de l'Indochine*, à la date du 19 février 1936.

Au *B.A.L.O.*, à la date du 2 mars 1936.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Georges Maspero [Bq fr.-chinoise], 6, rue Édouard-Detaille, Paris.

Administrateur-délégué :

M. Joseph Labbé [Le Caoutchouc manufacturé, Saïgon], 80, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Administrateurs :

M. le marquis Armand [Eugène Louis Napoléon Prosper] de Chasseloup-Laubat, 51, avenue Montaigne, Paris ;

M. Eugène Colas, 26, avenue de Villiers, Paris ;

M. Félix Garcin, 5, place Sain-Jean, Lyon ;

M. Ernest Outrey, 4, square La-Fontaine, Paris ;

Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], 35, boulevard Charner, Saïgon ;

M. Hubert de Chambure [Bq de l'Indochine], 126, boulevard Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine ;

M. François de Flers ¹⁴, 125, boulevard Malesherbes, Paris ;

M. Jean Laurent ¹⁵, 87, avenue Mozart, Paris ;

M. Charles Salomon ¹⁶, Coulanges-sur-Yonne (Yonne) ;

M. François Liandrat, 140, rue Douaumont, Saïgon [= Le Caoutchouc manufacturé Labbé].

« Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà »

Le président du conseil

G. MASPERO

¹⁴ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

¹⁵ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

¹⁶ Deux Salomon, sans prénom — probablement Charles et Xavier — figuraient comme agents de culture à Thudaumot sur la liste des électeurs de la chambre d'agriculture de Cochinchine (*L'Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 564). On retrouve le patronyme (encore sans prénom) aux Plantations de Xa-trach et au conseil des Plantations d'hévéas de Cochinchine, dont Xavier était directeur (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146, 169 et 170). Charles apparaît ensuite comme administrateur de la Cie commerciale et industrielle de l'Indochine : siège à Saïgon, succursales à Paris, Marseille et Saint-Denis-de-la-Réunion (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 136).

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société anonyme au capital de 6.500.000 francs
Siège social :
Saïgon, 35, boulevard Charner
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 avril 1936).

Monsieur [François] Liandrat, administrateur, préside l'assemblée conformément à l'article 42 des statuts.

Monsieur André Nouailhetas, représentant l'Union financière d'Extrême-Orient, et monsieur Jacques Durand, les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires qu'ils représentent, sont appelés comme scrutateurs.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social ancien et nouveau, est déclarée régulièrement constituée.

Le président expose :

Qu'aux termes d'une délibération en date à Saïgon du 30 janvier 1936, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a :

décidé que le capital de la société serait augmenté de deux millions sept cent mille francs par l'émission de vingt sept mille actions nominal cent francs, plus une prime de cinq francs, payables en totalité lors de leur souscription.

et sous condition suspensive de la réalisation de cette augmentation, modifié l'article 7 des statuts ;

Que par suite de cette décision et en vertu des autorisations qui lui ont été données, le conseil d'administration a recueilli la souscription des vingt sept mille actions nouvelles et a reçu de chacun des souscripteurs la somme de cent cinq francs par titre, montant nominal des actions augmenté de la prime de cinq francs.

Que ces souscriptions et versements sont constatés dans une déclaration faite par monsieur André Nouailhetas, délégué authentique du conseil d'administration, suivant acte reçu par M^e Leservoisié, notaire à Saïgon, le 14 avril 1936 auquel acte est annexé un état contenant les noms, prénoms, qualité et domicile des souscripteurs, le nombre des actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux les dits versements s'élevant à une somme totale de deux millions huit cent trente cinq mille francs.

Et que l'assemblée générale de ce jour est réunie à l'effet de vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement précitée et de l'état y annexé prendre acte de l'abandon par le gouvernement général de l'Indochine du privilège qui lui a été consenti statutairement par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 1931, de souscrire au pair des actions nouvelles en compensation de sa créance ; modifier les statuts en conséquence.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration, et de la déclaration de souscription et de versement et de ses annexes ; puis il soumet à l'assemblée les pièces à l'appui de la déclaration. [...]

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société anonyme au capital de 6.500.000 francs
Siège social : Saïgon, 35, boulevard Charner
Démission et nomination d'administrateurs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} août 1936).

Suivant délibération en date à Saïgon du 24 juillet 1936, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà » a :

donné *quitus* définitif de sa gestion à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.), administrateur démissionnaire ;

réélu aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années, en vertu de l'article 21 des statuts, Monsieur Joseph Labbé, administrateur sortant ;

ratifié les nominations provisoires comme administrateur, faite par le conseil d'administration, de MM. François de Flers, Jean Laurent, Hubert de Chambure, Charles Salomon et François Antoine Liandrat en séance du 10 décembre 1935 et les a nommés administrateurs pour une période de 6 années sous réserve du roulement prévu à l'article 21 des statuts.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 1936 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 1^{er} août 1936.

Pour extrait et mention
Le conseil d'administration

L'Information d'l. C. du 1^{er} août 1936

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1936)

Les actionnaires sont informés qu'en exécution de la première résolution de l'assemblée extraordinaire tenue à Saïgon, le 30 janvier 1930, le capital social a été ramené de 11.200.000 francs à 3.800.000 francs, par échange, sans conformité de numéros, dans la proportion de 50 actions anciennes, coupon 2 attaché, contre 17 actions nouvelles, coupon 2 attaché.

Les opérations d'échange commenceront à partir du 20 octobre 1936, aux guichets de la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses succursales et agences.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1935 :

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

J. Labbé, pdt ; A. de Chasseloup-Laubat, E. Outrey, E. Colas, F. Garcin, J. Laurent, H. de Chambure, F. de Flers, F. Liandrat, Ch. Salomon, Union financière d'Extrême-Orient.

Commissaires aux comptes : J. Helliès, J. Christol.

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juin 1937)

Nom. — Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

Législation. — Société anonyme régie par les lois françaises.

Siège social. — 33, boulevard Charner à Saïgon.

Objet. — La société a pour objet l'aménagement, le défrichement, la mise en valeur et la culture de terrains sis en Indochine, ou dans tout autre colonie française ou étrangère ;

La plantation de tous arbres, arbustes, plantes ou produits quelconques du sol et notamment du caoutchouc :

L'acquisition et l'installation de matériel pour le traitement de tous produits du sol ;

La préparation des produits obtenus, l'achat de produits et leur préparation, le transport et la vente de tous ces produits partout où il conviendra à la société ;

L'acquisition et la location (avec ou sans promesse de vente) de tous terrains, et, généralement, de tous immeubles, bâtis ou non bâtis ;

L'obtention de toutes concessions immobilières et leur exploitation ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations civiles, commerciales ou industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à son objet, et généralement toutes opérations auxquelles ses immeubles pourraient donner lieu, aliénation de la totalité ou de partie desdits immeubles sociaux, par voie de vente, échange, apport en société, création de sociétés nouvelles, fusion, achats de titres ou droits sociaux, association en participation ou autrement, et, en général, tout ce qui peut être considéré de l'intérêt de la société

Durée. — La durée de la société est de soixante-quinze ans à dater du 10 août 1927.

Capital. — Le capital social est de 6.500.000 francs divisé en 65.000 actions nominales de 100 francs chacune entièrement libérées, donnant droit à une part égale dans les bénéfices et la propriété du fonds social.

Le capital, fixé originairement à quatre millions de fr., ensuite à 11 200.000 fr., ramené à 3.800.000 fr., a été porté à 6.500 mille fr. en exécution :

1° — d'une décision de l'assemblée générale du 30 août 1928, qui l'a porté de 4.003.000 de fr. à 7.000.000 de fr.

2° — d'une décision de l'assemblée générale du 27 juin 1929 qui l'a élevé à 11 millions de fr.

3° — d'une décision de l'assemblée générale du 21 octobre 1932 qui l'a élevé à 11.900.000 fr.

4° — d'une décision de l'assemblée générale du 30 janvier 1935 qui l'a ramené à 3.800.000 de francs.

5° d'une décision de l'assemblée générale du 30 janvier 1936 qui l'a élevé à 6.500.000 francs.

Parts. — Il a été créé six mille parts de fondateur

Sur ces 6.000 parts :

a) 3.500 ont été attribuées au Syndicat de Phuôc-Hoà ;

b) 605 ont été mises à la disposition du conseil d'administration qui les a attribuées au mieux des intérêts de la société;

c) 1.895 ont été attribuées aux souscripteurs des 38.429 actions d'origine, souscrites contre espèces, à raison d'une part pour 15 actions souscrites.

Apports. — MM. Ernest Outrey, fondateur, Gressier et Labbé ont fait apport à la société, en s'obligeant conjointement et solidairement entre eux aux garanties ordinaires et de droit :

1° — D'un terrain domanial d'une superficie de 951 ha. 50 a. environ, situé au village de Phuôc-Hoà, province de Biênhòà (Cochinchine), à 72 kilomètres de Saïgon, attenant au nord à diverses propriétés d'indigènes, au sud aux terrains des Domaines, à l'est à diverses propriétés d'indigènes, et à l'ouest à la route de Phuôc-Hoà à Tanu-yên, leur appartenant conjointement et indivisément et provenant originairement d'une acquisition faite par adjudication le 20 avril 1919, aux charges et conditions du cahier des charges dressé à Biênhòà, le 6 juin 1918, pour la vente de ce terrain

2° — De diverses parcelles de terrains situées également à Phuôc-Hoà, d'une superficie de 50 ha. environ, se trouvant enclavées dans le terrain ci-dessus désigné, acquis du Domaine de la Cochinchine, leur appartenant également conjointement et indivisément au moyen d'acquisitions faites de divers indigènes premiers occupants ;

3° — Et de 150.000 *stumps* d'hévéas en pépinière, à livrer à la société à première demande de sa part.

Ces apports étant effectués nets de tout passif.

En représentation de cet apports, il a été attribué à MM. Outrey, Gressier et Labbé, cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq actions nouvelles, au capital nominal de cent francs chacune entièrement libérées.

En outre, M. Ernest Outrey, agissant tant en son nom qu'au nom et comme ayant pouvoirs aux effet ci-après, des divers autres membres composant avec lui un syndicat d'études dénommé Syndicat de Phuôc-hoà, constitué en vue de réunir les moyens de mise en valeur par toutes cultures des terrains compris dans les apports qui précèdent, apporte à la société :

1. — Le bénéfice des études et démarches faites, conventions passées, et concours acquis en vue de la constitution de la société et de son développement ultérieur ;

2. — Le bénéfice du contrat d'engagement de M. C[harles] Salomon, en vue de l'aménagement et de la direction des plantations de la société ;

3. — Le bénéfice des travaux effectués antérieurement au 1^{er} février 1927 pour le défrichement complet de 100 ha. minimum des terrains compris dans les apports qui précèdent ;

4. — Le bénéfice des travaux de mise en culture exécutés ou qui seraient exécutés depuis le 1^{er} février 1917 jusqu'à la date de la constitution définitive de la société ;

5. — Et le matériel et l'outillage appartenant à ce syndicat et servant aux travaux de mise en culture ainsi commencés ;

La société étant propriétaire des biens et droits présentement apportés à compter du jour et par le seul fait de sa constitution définitive.

Ces apports sont également faits nets de tout passif autre que le remboursement dont il sera parlé ci-après.

En rémunération de ces apports, il a été attribué au Syndicat de Phuôc-Hoà

1° — Cinq mille cinq cent quatre-vingt-six actions nouvelles, au capital nominal de cent francs chacune, entièrement libérées ;

2° — Trois mille cinq cents des parts de fondateur faisant partie des six mille parts de fondateur créées.

En outre, cet apport a lieu à charge pour la société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà » de rembourser au Syndicat d'études, ou de supporter personnellement, mais seulement et tant qu'elles excéderaient une somme de cent cinquante-neuf mille et six cents francs, les dépenses exposées par ce syndicat pour acquisition de matériel et travaux de mise en culture exécutés ou à exécuter depuis le 1^{er} février 1927 jusqu'au jour de la constitution définitive de la Société et compris dans les apports qui précèdent, le Syndicat d'études conservant à sa charge et assurant à concurrence de cette somme de cent cinquante-neuf mille six cents francs le règlement de ces travaux et de ces acquisitions de matériel.

De plus, aux termes d'un acte sous signatures privées, du 29 avril 1932, ratifié par les assemblées générales extraordinaires des 21 octobre et 4 novembre 1932. M. Pagès, es-qualités, en vue de la fusion de la société « Bola » dans la société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà » au moyen de l'absorption de la première desdites sociétés par la seconde

Apporte, en obligeant la société qu'il représente,

Tout l'actif mobilier et immobilier sans exception de la société « Bola » lequel actif consiste notamment dans les biens suivants :

Un terrain situé au village de Phuôc-Hoà, canton de Chanh-My ha, province de Biênhoà, d'une superficie approximative de 863 ha. 40 a. borné au nord par le rach Ngan, au sud par divers indigènes, et la route de Tan-uyên au Song Ba, à l'est par la route de Be-chong, et à l'ouest par le Domaine et divers indigènes.

Ensemble la plantation d'hévéas existant sur ce terrain, les constructions y édifiées, le matériel, le cheptel et tous objets mobiliers servant à son exploitation.

En rémunération de l'apport de tout son actif, il a été attribué à la Société « Bola » deux mille actions nouvelles, au capital nominal de cent francs chacune, entièrement libérées. [...]

Notice parue dans *le Journal officiel* du 9 juin 1937.

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juillet 1937)

Cette société procède, du 21 juin au 20 juillet, à l'augmentation de son capital de 6.500.000, francs à 9 millions, par l'émission à 105 francs de 25.000 actions nouvelles de 100 francs.

Ces 25.000 actions nouvelles sont créées jouissance du 1^{er} janvier 1937 et leur souscription est réservée par préférence aux anciens actionnaires, à raison de 5 actions nouvelles pour 13 anciennes à titre irréductible. Pour faciliter les souscriptions des actionnaires possédant moins de 18 actions anciennes, ceux-ci peuvent souscrire à raison d'une action nouvelle pour 3 anciennes.

Les nouvelles actions sont libérables intégralement à la souscription, y compris le montant de la prime. Le droit de souscription s'exerce, pour les actions anciennes au porteur, contre remise du coupon numéro 2, et, pour les titres nominatifs, sur présentation des certificats pour estampillage.

Les versements sont reçus, en Indochine et à Paris, à la Banque de l'Indochine et dans ses succursales et agences.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société anonyme au capital de 6.500.000 fr.
Siège social à Saïgon
35, boulevard Charner [= UFEO].
R. C. Saïgon 957
QUITUS À UN ADMINISTRATEUR
NOMINATION D'ADMINISTRATEUR
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 juillet 1937)

Suivant délibération en date du 20 juillet 1937, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société dite « LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ » :

— donné décharge et *quitus* définitif de sa gestion à M. Georges MASPERO, administrateur démissionnaire ;

— réélu aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années, en vertu de l'article 21 des statuts, M. Ernest OUTREY, administrateur sortant.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale du 20 juillet 1937 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 27 juillet 1937.

L'Information d'I.C., 31 juillet 1937.

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

Les bénéfices de l'exercice 1936 sont de 864.141 fr. contre 46 211 fr. pour 1935.

BIÊNHOÀ

Un accident de chasse
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 février 1938)

Un pénible et mortel accident vient d'atteindre les enfants d'une vieille famille cochinchinoise, la famille Salomon. Le jeune Henri Salomon (23 ans) chassait en compagnie du jeune Bainier dans les environs de la plantation Labbé à Phuôc-Hoà, lorsque son fusil partit tout à coup et la charge lui laboura le visage. M. Bainier, qui était à quelques pas et cependant incapable de donner une version de l'accident, se précipita, bouleversé, à son secours et vint prévenir le frère de M. Salomon [probablement Robert]. Il était déjà trop tard.

Les obsèques ont eu lieu à Saïgon mardi.

Nous présentons à la famille Salomon, nos bien sincères condoléances.

Thi-Doi
Société de Rizières en I. C.
Assemblée générale ordinaire du 15 février 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1938)

A.— ACTIF

2° — Valeurs réalisables : 1.681.826 fr. 30

L'accroissement de ce poste — qui n'atteignait que 94.814 fr. 80 et 260.403 fr. 50 en 1933 — provient :

Pour fr. 119.148,20 de la souscription à l'augmentation de capital réalisée par la société des Plantations de Phuôc-Hoà. et à laquelle vous donnait droit votre participation dans l'affaire (par apport de vos plantations de Bola).

Société financière d'Indochine [Sofinindo]
Assemblées ordinaire et extraordinaire tenues à Saïgon le 29 juin 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 1^{er} octobre 1938)

[...] Au cours de l'année 1937, votre société a participé à l'augmentation du capital de la la Sté des caoutchoucs de Phuôc-Hoà...

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société anonyme au capital de 9.000,000 Francs
Siège social à Saïgon
35, boulevard Charner [= UFEO].
R. C. Saïgon 957
DÉMISSION ET RÉÉLECTION D'ADMINISTRATEURS
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 août 1938)

Suivant délibération en date du 30 juillet 1938, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société « LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ » a :

— conformément à l'article 41 des statuts, donné *quitus* entier et définitif de sa gestion à Monsieur LIANDRAT, administrateur démissionnaire,

— et en vertu de l'article X des statuts, réélu aux fonctions d'administrateur, Monsieur Eugène COLAS, administrateur sortant, pour une durée de six ans qui expirera

le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1943.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale du 30 juillet 1938 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon, le 3 août 1938.

L'Information d'I.C., 6 août 1938.

Trois introductions en Coulisse
90.000 actions et les 6.000 parts Caoutchoucs de Phuoc-Hoa
(*Le Journal des débats*, 24 octobre 1938)

Constituée en 1927, c'est-à-dire à la veille du krach du caoutchouc, Phuoc-Hoa a eu des débuts difficiles et a dû procéder en 1936 à la réduction du capital de 11.200.000 à 3.800.000 francs, puis à sa réaugmentation à 6 millions et demi. L'opération effectuée sous l'égide de l'Union financière d'Extrême-Orient a donné à la société les moyens financiers qui lui faisaient défaut pour entretenir et développer ses plantations (1.800 hectares près de Saïgon).

L'année dernière, le fonds social a été élevé à 9 millions, afin de rembourser le solde (3 millions et demi) des avances consenties par le gouvernement de l'Indochine.

La production, de 25 tonnes en 1935, a passé à 188 tonnes en 1936, et 438 tonnes en 1937. Pour ce dernier exercice, le bénéfice net de 1.070.000, joint au report antérieur, a permis de distribuer un premier dividende de 17 fr. 38 par action et de 35 fr. 19 par part. La répartition a exigé 1.800.000 francs environ.

La production de 1938 est évaluée à 600 tonnes et devrait permettre au moins le maintien des dividendes à leur chiffre antérieur.

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1938)

L'exercice 1937 a laissé un profit net de 1.079.661 francs contre 864.141 fr. en 1936. Y compris les bénéfices répartis des années 1934, 1935 et 1936, le solde disponible atteint 1.992.599 francs.

Ces résultats permettent d'ouvrir l'ère des répartitions par la distribution d'un dividende de 17 fr. 38375 aux actions et de 35 fr. 189 aux parts.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 décembre 1938)

La production de l'exercice 1938, qui était estimée à 600 tonnes, atteindra vraisemblablement, d'après les derniers renseignements parvenus à Paris, le chiffre de 650 tonnes. Pour l'exercice 1937, le bénéfice avait atteint 1.932 524 francs, avec une récolte de 438 tonnes, ce qui avait permis de distribuer 17 fr. 38 aux actions et 25 fr. 18 aux parts.

Sur la base de 650 tonnes et du prix du caoutchouc en francs, le bénéfice brut de l'exercice, qui va prendre fin dans quelques jours, devrait atteindre aux environs de 4 millions de francs, ce qui autoriserait, après de larges amortissements, une

augmentation de 30 % du dividende des actions et., dans une proportion plus forte encore, le relèvement de celui des parts qui ont droit à 20 % du surplus des bénéfices, après paiement d'un intérêt de 8 % aux actions.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 avril 1939)

La production de caoutchouc (toutes qualités comprises) du mois de mars 1939 s'élève à 33.068 kg. 800 contre 33.054 kg. 600 pour la période correspondante de 1938.

La production du 1^{er} trimestre de 1939 s'élève à 113.662 kg. 300 contre 104.852 kg 100 pour la période correspondante de 1938.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
Société anonyme au capital
de 9.000.000 F
Siège social : 35, bd Charner, Saïgon
R. C. Saïgon N 957
Nomination d'administrateurs
Quitus à un administrateur
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 mai 1939)

Suivant délibération en date à Saïgon du 20 avril 1939, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société « Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà » a :

— ratifié, conformément à l'article 21 des statuts, la nomination aux fonctions d'administrateur de M. le prince Achille MURAT faite à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa séance du 22 septembre 1938, en remplacement de M. le marquis de CHASSELOUP-LAUBAT, le mandat de M. le prince Achille MURAT [gendre de Louis de Chasseloup-Laubat] devant expirer le jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1939 ;

— réélu aux fonctions d'administrateur MM. François de FLERS et Jean LAURENT, administrateurs sortants, pour une durée de six ans qui expirera le jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1944

— donné *quitus* entier et définitif de sa gestion à M. le marquis de CHASSELOUP-LAUBAT, administrateur démissionnaire.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 1939 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon le 1^{er} mai 1939.

Pour extrait et mention
Le conseil d'administration

L'Information d'I. C. du 13 mai 1939

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 novembre 1938)

Deux nouvelles venues ont été introduites à notre cote le 24 octobre : la Cie des Hauts-Plateaux Indochinois* et les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà. Nos préférences vont, et

de beaucoup, à cette dernière, bien que l'une et l'autre bénéficient d'excellents conseils d'administration ; mais ce qui intéresse l'acheteur éventuel, ce sont les possibilités, en fonction des cours actuels. [...]

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà eux, sont au capital de 9 millions, les créiteurs s'élèvent à 40.570 fr. seulement, et les résultats bénéficiaires des exercices précédents reportés s'élèvent à fr. 1.992.600. Les plantations couvrent 1.145 hect. et sont entièrement greffées. Au cours actuel de fr. 260 environ l'action ordinaire, l'hectare entièrement greffé se capitalise à moins de 20.000 fr. et que dans ces conditions, compte tenu d'une différence de qualité possible, et de rendement à venir, avec d'autres jeunes sociétés indochinoises, les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà sont nettement bon marché.

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 juin 1939)

Le bénéfice net de l'exercice 1938, s'élève après amortissements, à 2.336.842 francs contre 1.992.600 francs.

Le dividende brut a été fixé à 20 francs par action et à 45 fr. par part, au lieu de 17 fr. 375 et 35 fr. 189 respectivement.

La production a été de 633.000 kg contre 432.000 kg.

CENT FRANCS AVEC SURSIS POUR UN MEURTRE

Coups mortels
(*L'Écho annamite*, 18 octobre 1939)

M. Robert Salomon, 27 ans, fils de M. Xavier Salomon ¹⁷, directeur de la plantation de caoutchouc de Phuôc-Hoà, avait porté des coups au coolie Trân-van-Manh, qui décéda des suites de ses blessures consécutives à une rupture de la rate.

L'accusé n'avait pas l'intention de donner la mort.

Pour lui apprendre à se montrer moins vif et plus prudent à l'avenir, les juges lui ont infligé cent francs d'amende avec sursis.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1935 :

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

J. Labbé, pdt ; A. de Chasseloup-Laubat, E. Outrey, E. Colas, F. Garcin, J. Laurent, H. de Chambure, F. de Flers, Ch. Salomon, Union financière d'Extrême-Orient.

Commissaires aux comptes : R. Bouillette, J. Helliès.

¹⁷ Xavier Salomon : né le 5 février 1873. Entré dans l'administration indochinoise le 23 mai 1905. Directeur des Plantations de caoutchoucs de Cochinchine (1915). Sous-inspecteur de 2^e classe, chargé du Jardin botanique et des jardins du gouvernement à Saïgon (1920). Auteur d'un lexique latin-annamite et annamite-latin sur les principales plantes cochinchinoises publié par le *Bulletin agricole de l'Institut scientifique de l'Indochine* (1921). Ingénieur de 3^e classe des services agricoles. Congé administratif de six mois à solde entière à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise)(1926). Chevalier (22 mars 1910), puis officier (août 1929) du Mérite agricole.

MARIAGE
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1941)

M. Robert Salomon, planteur, avec M^{lle} Blanche-Zélie Gendre
Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux fiancés.

CAOUTCHOUCS DE PHUOC-HOA
(*Le Temps*, 7 août 1942)
(*Le Journal*, 10 août 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 9 millions 077.336 fr. contre 5.533.000 fr. en 1940.
Le conseil demandera, à l'assemblée convoquée pour le 18 août, à Saïgon d'approuver d'une part, la constitution d'une réserve spéciale de 5 millions de francs, en vue d'une augmentation de capital, et d'autre part, la distribution d'un dividende de 14 fr. brut par action et de 234 fr. 59 par part.

Une assemblée extraordinaire convoquée le même jour que l'ordinaire en vue de porter le capital de 10 à 15 millions de francs par incorporation de la réserve extraordinaire de 5 millions, en augmentant le nominal des actions de 50 francs.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 8 septembre 1942)

.....
Au cours de l'année [1941], la Banque a participé aux augmentations de capital ...
des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa...
.....

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
Société anonyme fondée en 1927
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'aménagement, le défrichement, la mise en valeur et la culture de terrains sis en Indochine ou dans toute autre colonie française ou étrangère ; la plantation de tous arbres, arbustes, plantes ou produits quelconques du sol et notamment du caoutchouc.

Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon.

Capital social : 15.000.000 fr., divisé en 100.000 actions de 150 fr.

A l'origine, 4.000.000 fr. en 40.000 actions de 100 fr.

Porté en août 1928 à 7.000.000.

En juin 1929 à 11.000.000 par création de 40.000 actions de 100 fr. émises à 120 fr.

En oct. 1932 à 11.200.000 par création de 2.000 actions d'apports de 100 fr.

Ramené en janv. 1936 à 3.800.000.

Porté à la même date à 6.500.000 par création de 27.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.

Porté en sept. 1937 à 9.000.000 par création de 23.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.

En mai 1940 à 10.000.000 par distribution gratuite de 10.000 actions de 100 fr. (prélèvement sur les réserves).

En août 1942 à 15.000.000 par augmentation du montant nominal des actions porté de 100 à 150 fr.

Parts de fondateur : 6.000 parts.

Conseil d'administration : MM. Joseph LABBÉ, président délégué ; Félix GARCIN, le prince A[chille] MURAT, le marquis François de FLERS, le vicomte Hubert de CHAMBURE, Jean LAURENT, Charles SALOMON, Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], Robert THION de la CHAUME, administrateurs.

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant le 1^{er} novembre, composée des propriétaires d'au moins 5 actions (une voix par action, sans limitation).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, prélèvement facultatif pour fonds de réserve spéciale ; sur le solde : 80 % aux actions, 20 % aux parts.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions et parts.

Exercices	caoutchouc (tonnes)
1937	438
1938	633
1939	827
1940	1.003
1941	1.041

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		
		total	par action	par part
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.
1937	1.080	1.776	17,38375	35,189
1938	2.556	2.070	20	45
1939	4.184	2.649	22,925	97,636
1940	5.530	5.009	42	134,89
1941	9.077	2.807	14	234,5

Annuaire Desfossés 1945, p. 1883 :

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

J. Labbé, pdg ; F. Garcin, prince A. Murat, marquis F. de Flers, comte H. de Chambure, J. Laurent, Ch. Salomon, Union financière d'Extrême-Orient, R. Thion de la Chaume.

Commissaires aux comptes : Ed. Rapp, R. Ormière.

IN MEMORIAM
97 PLANTEURS TUÉS EN INDOCHINE DE 1940 À 1978 ¹⁸

Prénom	Nom	Décédé le	Lieu	Société	Circonstances
Robert	SALOMON	22.08.48	Phuôc-Hoà	Phuôc-Hoà	Tué avec ses deux partisans.

Était le directeur de la plantation, selon Amicale..., *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1945*, p. 205.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2196 :

J. Labbé, pdg ; prince A. Murat, marquis F. de Flers, comte H. de Chambure, J. Laurent, R. Thion de la Chaume, Christol.

Commissaires aux comptes : Ed. Rapp, R. Ormière.

LES CAOUTCHOUCS DE PHUOC HOA

(L'Information financière, économique et politique, 23 novembre 1950)

La tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 1949 a été retardée par les événements d'Indochine ; les actionnaires sont convoqués pour le 15 décembre, au siège social, à Saïgon.

La production de caoutchouc s'est élevée en 1949 à 773 tonnes contre 1.050 tonnes en 1948, cette diminution ayant eu principalement pour cause l'insuffisance de main-d'œuvre provoquée par les dangers et les difficultés à la situation locale.

Pendant les dix premiers l'exercice 1950, la production a atteint 801 tonnes contre 532 tonnes pendant la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui donne la quasi-certitude d'obtenir pour 1950 une production totale dépassant notablement 1.000 tonnes.

Tenant compte de cette amélioration et de l'aisance de la trésorerie, le conseil a décidé de mettre en paiement, le 27 novembre, des acomptes sur l'exercice 1949 égaux aux dividendes totaux proposés à l'assemblée du 15 décembre, soit :

— actions : brut I.C. \$ 7 ; net nominatif, 5,60 ; net porteur, 5,46.

— parts : brut I.C. \$ 22.35 ; net, 17,05.

En même temps, d'importants acomptes de dividendes au titre de l'exercice 1950 sont mis en paiement, soit :

— actions : brut I.C. \$ 39,40 ; net nominatif, 31,52 ; net porteur, 31,44.

— parts ; brut I.C. . \$ 157,50 ; net, 125,27.

Le coupon qui groupera ces deux répartitions s'élèvera en conséquence :

— pour les actions à : net nominatif, I.C. \$ 37,12 ; net porteur, I.C. \$ 36,90.

— pour les parts à : net, I.C. \$ 142.32.

Le règlement de ces acomptes sera effectué, à partir du 27 novembre 1950, aux caisses de la Banque de l'Indochine à Saïgon, en piastres, et de la Banque d'Indochine à Paris, en francs, au cours du jour, contre remise des coupons n° 13 pour les actions au porteur et n° 11 pour les parts, et contre estampillage des titres nominatifs.

AEC 1951-1121 — Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

¹⁸ Cette liste est publiée chaque année dans le bulletin de décembre de l'Amicale des planteurs d'hévéas.

4, rue Belland, SAIGON (Sud Viet-Nam)[= Le Caoutchouc manufacturé Joseph Labbé]
Bureau de correspondance : 81, rue d'Amsterdam, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 10 août 1927, 2 millions de piastres en 100.000 act. de 20 P. — Parts de fond. : 6.000.

Dividende. — 1948 : ac. 8 p. 882, p. 52 p. 705.

Objet. — Plantation de caoutchouc (1.250 ha.). Siège d'exploitation à Phuôc-Hoà, province de Bien-Hoà (Sud Viet-Nam).

Conseil. — MM. Joseph Labbé, présid.-dél. ; [Hubert] de Chambure [Bq de l'Indoch.], F. de Flers [Bq Indoch.], J. Laurent [Bq Indoch.], R[obert] Thion de la Chaume [SIPH], prince Achille Murat [ép. Madeleine de Chasseloup-Laubat, petite-fille du ministre de la Marine de Napoléon III], E. Labbé.

Annuaire Desfossés 1953 :

Caoutchoucs de Phuôc-Hoà :

Conseil. — MM. J. Labbé, P.-D.-G. ; prince A. Murat, marquis F. de Flers, comte H. de Chambrun, F. Garcin, R. Thion de la Chaume, E. Labbé.

Commissaires aux comptes : MM. Ormière et Walter.

CAOUTCHOUCS DE PHUOC-HOA

(L'Information financière, économique et politique, 11 juin 1955)

Le conseil sollicitera, d'une assemblée extraordinaire convoquée le 2 juillet, l'autorisation : 1° de porter le capital de I.C. \$ 10 millions à I.C. 8 12.500.000 par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation ; 2° de transférer le siège social à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Une autre assemblée extraordinaire aura auparavant à se prononcer sur la réévaluation du portefeuille-titres 31 décembre 1954.

Les Caoutchoucs de Phuôc-Hoà

[Desfossés 1956/1804]

Labbé (Joseph)[Le Caoutchouc manufacturé, 4, r. Belland, Saïgon], 296 (COGISA), 1804 (pdg Caout. Phuôc Hoà), 1808 (Kompong-Thom).

Murat (prince Achille)[ép. Madeleine de Chasseloup-Laubat, petite-fille du ministre de la Marine de Napoléon III], 1804 (Caout. Phuôc-Hoà).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[x /xx][1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quérantonais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuôc-Hoà), 1805 (Caout. Indoch.), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Garcin (Félix)[1879-1969][anc. vice-pdt de l'ass. des pdts de chambres d'agriculture, ancien directeur du *Nouvelliste de Lyon*. Épuré à la Libération. Disparu pour un temps du conseil de la Phuoc-Hoà], 1804 (Caout. Phuoc-Hoà).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donã), 1804 (Caout. Phuoc-Hoà), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Labbé (E.)[Le Caoutchouc manufacturé, 4, r. Belland, Saïgon], 1804 (Caout. Phuôc Hoà).

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donaï 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)...

Simonin (Ed.), 295 (comm. cptes suppl. Foncière Saïgonnaise), 945 (comm. cptes Anc. Chantiers Dubigeon), 955 (comm. cptes CARIC), 1791 (comm. cptes Thanh-Tuy-Ha), 1804 (comm. cptes Caout. Phuoc Hoà), 1845 (comm. cptes suppl. Agric. d'Annam).

Darrieux (J.), 1804 (comm. cptes Caout. Phuoc Hoà).

CAPITAL : 12.500.000 piastres indochinoises, divisé en 25.000 actions de 500 piastres. À l'origine, 4 millions, portée en 1928 à 7 millions ; en 1929 à 11 millions, et en 1932 à 11.200.000 fr. Réduit en janvier 1936 à 3.800.000 fr., au moyen de l'échange de 50 actions anciennes contre 17 nouvelles, et porté en mars 1936 à 6.500.000 fr., en juin 1937 à 9 millions par l'émission à 105 fr. de 25.000 actions nouvelles (5 nouv. pour 13 anc., coupon n° 2) ; en mai 1940 à 10 millions par incorporation de réserves et distribution d'une action nouvelle pour 9 anciennes ; en août 1942 à 15 millions par incorporation au capital d'une somme de 5 millions prélevée sur les bénéfices de l'exercice 1941 appartenant aux actionnaires et augmentation du nominal des actions de 100 à 150 fr. Transformé en piastres en 1945. Capital porté en 1949 à 2 millions de piastres par élévation du nominal de 15 à 20 piastres. Porté à 10 millions de piastres en 1954, par élévation du nominal de 20 à 100 piastres. Porté en 1956 à 12.500.000 piastres par élévation du nominal à 500 piastres.

Service financier et transferts : Banque de l'Indochine.

	Bénéfice nets en milliers de \$	Divid. par act. (en \$)	Divid. par part (en \$)
1945	120	—	—
1946	- 129	—	—
1947	- 68	8,882	62,705
1948	2.288	8,882	62,705
1949	955	39,4	157,5
1950	10.421	75	307,84
1951	10.525	77	311,01
1952	552	—	—
1953	985	4	10
1954	3.404	8	26,66

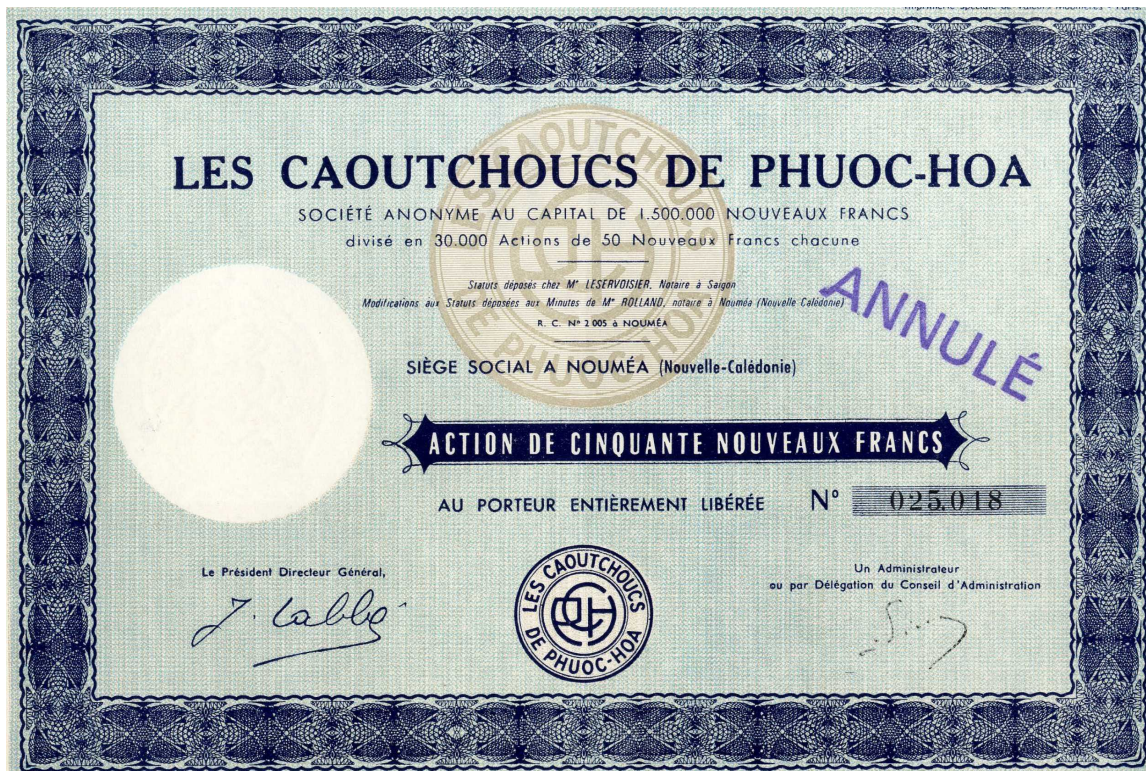
Coll. Serge Volper

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
Société anonyme au capital de 1.500.000 NF.
divisé en 30.000 actions de 50 NF chacune

Statuts déposés chez M^e Leservoisier, notaire à Saïgon
Modifications aux statuts déposées aux minutes de M^e Rolland, notaire à Nouméa
(Nouvelle-Calédonie)
R.C. N° 2 005 à Nouméa

Siège social à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

ANNULÉ



ACTION DE CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président-directeur général : J. Labbé
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie spéciale des valeurs mobilières, Paris



Coll. Serge Volper

LES CAOUTCHOUCS DE PHUÔC-HOÀ
Société anonyme au capital de 32.500.000 fr. C.F.A.
divisé en 25.000 actions de 2.500 fr. C.F.A. chacune

Statuts déposés chez M^e Leservoisier, notaire à Saïgon
Modifications aux statuts déposées aux minutes de M^e Georges Loiseau,
notaire à Abidjan
R.C. N° 3.471 Abidjan

Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ANNULÉ

ACTION DE 2.500 FRANCS C.F.A.

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président-directeur général : J. Labbé

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?
Bréger Aîné - Paris

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1959)

Phuoc-Hoa

La société exploite un domaine d'une superficie de 3.500 hectares, sur lesquels 1.300 environ sont plantés. À fin 1957, le nombre d'arbres exploités s'élevait à 278.513 unités. Elle a construit une usine pour le traitement du latex, elle couvre une superficie de 3.000 m² et comprend toute une installation moderne de filtre sous pression, bacs, détenteurs, couloirs à latex, cascades parallèles, permettant de traiter une production journalière de six tonnes.

Ex.	Production (en tonnes)
1955	983
1956	856
1957	1.049
1958 (1)	1.021

(1) Onze premiers mois.

Pour assurer à la société une certaine reconversion de ses activités hors du Sud Vietnam, elle a participé avec d'autres plantations à la constitution de la Société Africaine de Plantations d'hévéas, société qui s'est donné pour but la création de 4.000 hectares d'hévéas en Côte-d'Ivoire. La participation de Phuoc Hoa a été limitée à 3 millions de francs C.F.A.

À la suite du transfert du siège social de Saïgon à Abidjan en 1955, le capital de 12.500.000 \$ V.N. a été converti en 62.500.000 francs C.F.A.

Les résultats de 1957 ont laissé un bénéfice net de 25,3 millions contre 2,7 millions de francs C.F.A. et il a été réparti un dividende de 152 francs C.F.A. net aux actions et de 133 francs C.F.A. net aux parts de fondateur.

SUD-VIET-NAM
Les Plantations françaises. se réduisent, mais survivent
(*La Vie française*, 19 décembre 1969)

.....
Deux plantations, qui avaient stoppé toute activité en début 1968, après avoir été atteintes par une intense défoliation, ont repris leur exploitation en 1969. Phuoc-hoa en fin mars et Caukhoi en juillet.

.....
Who's who, 1979 :

CHARPENTIER (Jean)[fils d'un repr. du Crédit mobilier fr. au conseil de diverses sociétés dont la Société générale et la Cie gén. des colonies. Frère d'un diplomate nommé en 1940 au Maroc et d'un autre député MRP], ...président des Associations mutuelles Le Conservateur* (depuis 1959), ... président des [Caoutchoucs de Phuôc-Hoà](#) (depuis 1965).
